



## MAIRIE DE POUCHARRAMET

2, rue des Hospitaliers (31370)

Tél : 05.61.91.83.09

Accueil : [mairie@poucharramet.fr](mailto:mairie@poucharramet.fr)

Etat-Civil : [etat-civil@poucharramet.fr](mailto:etat-civil@poucharramet.fr)

Urbanisme : [urbanisme@poucharramet.fr](mailto:urbanisme@poucharramet.fr)

A Poucharramet, le 17 avril 2023.

### AVIS DE MISE EN CONCURRENCE – COMMERCE AMBULANT

La mairie de Poucharramet a reçu une candidature spontanée pour l'utilisation d'une partie de la Place des Marronniers pour y installer une activité de restauration ambulante.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la commune de Poucharramet pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

La commune de POUCHARRAMET publie un avis de mise en concurrence pour l'attribution d'un emplacement sur le domaine public à des fins de commerce ambulant :  
1 emplacement sur la commune.

- **Lieux de l'utilisation** : une partie de la Place des Marronniers près de la mairie.  
La mairie de Poucharramet reste seule décisionnaire de l'emplacement exact.
- **Nature de l'activité proposée** : véhicule/remorque de restaurant ambulant ou « Food Truck ». Réserve aux commerçants de denrées alimentaires et de restauration rapide, cet emplacement sera attribué en fonction des propositions émises par les candidats (à décrire dans le formulaire de demande d'emplacement sur le domaine public à retirer en mairie).
- **Durée de l'occupation** : 1 an, à compter du 07 mai 2023 jusqu'au 06 mai 2024.  
Emplacement annuel autorisé tous les dimanches de 17h à 21h00 : sur la place des marronniers, à côté de la mairie.

**La mise en concurrence est ouverte jusqu'au 28 avril 2023 à 12h.**

L'avis de mise en concurrence, la localisation précise, les conditions d'occupation et les conditions financières sont consultables en mairie.